

PARIS GOUTTE D'OR

AVRIL 2005

LA LETTRE

ASSOCIATION PARIS GOUTTE D'OR

47, rue Polonceau

75018 PARIS

06 83 16 91 24

paris.gouttedor@club-internet.fr

Paris Goutte d'or vient de tenir son Assemblée générale annuelle.

Ce fut l'occasion de reprendre conscience, ensemble, de la multitude des secteurs d'intervention de notre association : logement, fête, voirie, propreté, équipements publics, commerces ... et de la diversité des instances où nous sommes présents tels que le conseil de quartier, le Comité Local de Concertation, l'inter associatif, la Salle Saint Bruno ...

Bien sûr, nos moyens sont relativement limités et la charge est parfois lourde pour ceux et celles qui animent bénévolement notre association.

Cette charge serait, bien sûr, beaucoup moins lourde si nous étions plus nombreux à donner un peu de temps pour améliorer notre cadre de vie, participer à la vie démocratique de notre quartier et faire en sorte que nous vivions bien dans cette Goutte d'or riche de ses diversités et de son caractère populaire.

Dans ce quartier où la vie associative est forte et l'engagement de ses habitants connu, il semble bien que notre association n'a pas suffisamment pris les moyens pour inviter largement et proposer de prendre sa place.

Cette année verra le renouvellement du Conseil de quartier dont Paris Goutte d'Or est membre et élu au bureau. Ce sera pour notre Association, l'occasion de s'interroger sur l'ensemble des instances où nous sommes présents, d'en tirer le bilan et sans doute de se répartir les responsabilités pour que les tâches des uns et des autres soient plus légères. Elles le seront d'autant plus, n'en doutons pas, que d'ici là nous aurons pris les moyens pour être un peu plus nombreux !

C'est pourquoi vous trouverez dans cette lettre, un bulletin d'adhésion et une invitation à apporter votre pierre sur l'un ou l'autre secteur qui vous intéresse ou vous préoccupe.

A très bientôt.

Fête de la Goutte d'or

du 28 juin au 3 juillet



Cette année, le collectif interassociatif de la Goutte d'Or a souhaité que la fête évolue et a proposé qu'elle soit réalisée sur une durée plus courte, afin d'être plus dense et peut-être plus festive.

Paris-Goutte d'Or, pour la 3^e année consécutive, va organiser une soirée cabaret afin de permettre aux participants, du quartier ou non, de se rencontrer autour d'un verre et en savourant un spectacle de qualité.

Cette année, nous avons décidé de promouvoir un jeune artiste du cru, à savoir Raphaël Callandreau, et sa troupe de copains musiciens et magicien.

Nous espérons vous retrouver le mercredi 2 juillet au 8bis rue Polonceau dans une salle spécialement aménagée et décorée par d'autres artistes du cru, quatre peintres habitant la Goutte d'Or.

Pendant la fête, vous pourrez aussi retrouver Les Trois Tambours, dans un spectacle mêlant les Petits Chanteurs de Barbès et le Ballet des enfants du Bénin, la pièce de théâtre présentée par les usagers d'Espoir Goutte d'Or, le cinéma en plein

air autour d'un terrible western (« Impitoyable », de Clint Eastwood), le village festif organisé pour les jeunes et moins jeunes par l'association ADOS, la journée sports proposée par Les Enfants de la Goutte d'Or (notamment le cross, à ne pas louper ! Entraînez-vous dès maintenant !), sans compter évidemment les concerts : la scène ouverte pour les artistes en herbe du quartier, le concert organisé et dédié aux jeunes du quartier, grâce à LAGO, et les concerts d'Amadou et Mariam et Lo'Jo.

Bref, beaucoup de réjouissances en perspectives, pour lesquelles nous espérons retrouver tous les habitants de la Goutte d'Or, devant la scène ou sur les côtés, à la buvette, au square Léon ou à la remise des prix du cross...autant d'occasions de s'amuser et se rencontrer !

Enfin, cette année, pour poursuivre l'expérience de l'année dernière qui était un succès, Paris Goutte d'Or participera au repas de rue et au grand bal, organisés le dernier jour de la fête dans le square Léon afin de conclure dans la joie et la bonne humeur ces quelques jours de fête.

Fête de la Goutte d'or

du 28 juin au 3 juillet

Soirée Cabaret : Mercredi 23 juillet au 8 bis rue Polonceau

REAMENAGEMENT DES SQUARES LEON ET SAINT BERNARD

Contributions et modifications de **Paris-Goutte d'Or**

PGO a rédigé le 8 mai 2004 un texte contributions et modifications apportées par PGO accompagné d'un plan en couleur.

Le maire a répondu par un courrier du 9 juillet 2004 de façon favorable sur de nombreux points.

Un nouveau projet de la Direction des Parcs et Jardins et Espaces Verts a été présenté à la mairie le 19 mars 2005. Une superbe animation audiovisuelle permet de découvrir cette esquisse programme, passage entre l'étude de programmation et le projet architectural.

Certains points acquis (pas toujours de détails?) semblent remis en cause.

Le service de la DPJEV regarde la faisabilité technique du projet mais a rajouté une certaine créativité sans s'appuyer de façon rigoureuse sur l'état existant (contrairement à PGO). Pour exemple, les arbres existants ne sont pas relevés, le bâti environnant n'est pas représenté, le dessin ne tient pas bien compte de la complexité des différences de niveaux.

PGO CROIT A UNE AMELIORATION DE L'EXISTANT SANS MODIFICATIONS LOURDES ET COUTEUSES.

Sur la base du travail effectué par le Cabinet d'Urbanisme puis par la DPJEV, Paris-Goutte d'Or souhaite réagir en listant ci-dessous les points sur lesquels l'association entend rester extrêmement vigilante, et ceux pour lesquels les aménagements proposés par le projet ne lui donnent pas satisfaction et plus particulièrement en ce qui concerne le square LÉON.

Une esquisse élaborée avec ce document reprend ces différents éléments et tient compte de l'avis des usagers et des riverains. Cette esquisse se compare à celle fournie par la ville.

Par ce document, nous voulons également souligner que la concertation est loin d'être achevée, et que le projet de la ville n'est pas complètement définitif.

Certaines propositions nous semblent néfastes, et d'autres sont encore trop vagues.

Il semble évident que pour faire avancer le projet il faut connaître et regarder les différentes contraintes fonctionnelles, techniques, économiques. PGO qui réunit différentes compétences (économiste, architecte, paysagiste, designer, sociologue...) souhaite être associé à la mise en place technique du projet.

LA DPJEV REFUSE ACTUELLEMENT DE NOUS RECEVOIR ET DE FOURNIR PLUS D'ELEMENTS.

Nos contributions ne remettent pas en cause l'esprit du projet, et l'intégration des modifications proposées ne perturbe pas le planning et le phasage des aménagements de la mairie.

Evoquons quelques-unes des principales demandes comme l'affirmation du passage Léon, le déplacement et l'intégration du futur bâtiment prévu rue Polonceau, la prise en compte des principes du développement durable...

POUR LE SQUARE LÉON

1. LIMITER LES INVESTISSEMENTS, AUGMENTER LES MOYENS HUMAINS

- **Privilégier l'économie et l'existant** dans les choix et les principes de conception.
- **Augmenter les moyens humains** pour assurer l'entretien et la surveillance de surfaces plus grandes. *(réponse favorable du maire).*
- Mettre en place le doublement du gardiennage et de l'entretien des espaces verts proposé dans le rapport. *(accord de principe du maire).*
- Rechercher des moyens humains alternatifs pour encourager les comportements plus respectueux des lieux notamment de la part des enfants (travail avec les écoles et associations,...).

2. CONSERVATION DES GRILLES EXISTANTES

- S'assigner comme objectif de long terme la fermeture nocturne du square.
(Cette demande est envisagée par la ville sans donner de calendrier précis)
- Conserver les grilles existantes érigées en 96 pour 2,5 millions de francs.
(La ville est favorable à un maintien temporaire des grilles).
PGO est défavorable à la végétalisation de ces grilles, limitant la vue sur le square.
- Aménager l'organisation de ces grilles aux entrées nord et sud du square, afin d'élargir ces entrées, et les rendre plus directes.
(La DPJEV ajoute 3 entrées inutiles et coûteuses aux 4 déjà existantes).
Cela rendra problématique la gestion et la fermeture nocturne de ce jardin qui n'a pas besoin, vu sa taille, d'autant d'accès que celui des Tuileries ou du Luxembourg.

3. LES TERRAINS DE JEU

- Empêcher l'usage nocturne (et les nuisances associées) de ces terrains, traiter contre le bruit ses équipements, comme la Mairie s'y était engagée en 1996.
- Accroître l'offre de terrains alternatifs en utilisant l'espace de 2200m² sous le métro aérien bd de la Chapelle permettra le déménagement de ces terrains. du square.
(Accord du maire à cette proposition qui répondra à long terme au point précédent).
- Accroître l'offre de terrains alternatifs en améliorant la gestion du tennis jouxtant le gymnase. Ce terrain de 1250m² est aujourd'hui occupé à 10% du temps disponible.
- Démolir le mur (couvert de tags) du terrain de basket qui bouche la vue sur le square.
(La DPJEV l'a maintenu sans percevoir les nuisances visuelles et sonores)

4. AFFIRMER LE CARACTERE DE VOIE ET LE TRACÉ DU PASSAGE LÉON

- **Conserver le tracé du passage**, créer un mail arboré le long du passage Léon.
(Réponse favorable du maire mais la DPJEV le transforme.)
Il faut conserver le tracé actuel et sa largeur, et assurer la meilleure continuité visuelle et physique du cheminement entre le sud de la rue des gardes et la rue Léon.
- Réaménager la placette d'accès nord du square.
(Réponse défavorable de la DPJEV qui oublie sa proposition de 95 -voir le plan dans le PGO n°35 qui permettrait pourtant d'intégrer l'accès de l'allée Est).
- Elargir l'entrée sud et améliorer l'accessibilité de l'accès.
Conserver cette place et rénover le kiosque très fréquenté.
- Rendre l'ensemble du square accessible aux handicapés :

L'attention devra être portée aux pentes mais aussi aux matériaux (*ainsi la DPJEV propose une venelle pavée*) PGO demande le maintien d'un revêtement en enrobé.

5. REVISER L'IMPLANTATION PROPOSEE DES LOCAUX DU SQUARE

- Laisser la vue la plus large possible sur le square à partir de la rue (à l'image des autres squares du 18^{ème}), et donc de n'implanter aucun bâtiment le long de ses grilles.
- Ne pas réaliser « l'allée haute », long couloir de 70m cerné par une grille et des hauts murs pignons.
(*Réponse défavorable du maire, mais la DPJEV abandonne l'allée « passerelle »*)
- Conserver si possible le local actuel des jardiniers.
(*Réponse défavorable du maire mais cette idée réaliste et économique est retenue par la DPJEV.*)
- Préciser l'utilisation du local toilettes en limite de l'aire pour enfants, rue Polonceau. Un doute subsiste concernant sa gestion et son surdimensionnement (60m²). L'exemple des toilettes (14m²) du square Villemin (beaucoup plus grand, et avec 5 gardiens) est difficilement transposable. L'implantation progressive d'un lieu de consommation de drogues (diurne et nocturne) rendrait la vie insupportable à tous.
- **Intégrer ce local toilette et de surveillance** (prévu rue Polonceau) pour des raisons fonctionnelles et esthétiques **dans la partie centrale et haute avec les autres** à l'angle des pignons-fresques et des jeux d'enfants. Il pourra ainsi dominer le square.
- Implanter le long des pignons peints l'ensemble des locaux éventuels, et les intégrer dans la végétation et dans la pente (bâtiment semi enterré voir square de Jessaint). Le socle du kiosque abrite des locaux utilisés. Des solutions sont possibles (végétalisation verticale, pigeonnier, serre) pour la structure qui est utile et habille en partie le pignon. La question se pose sur l'évolution de l'aspect de ces grands murs et leurs traitements.
- **Intégrer les principes du développement durable** dans la rénovation de ces locaux et de l'ensemble du square qui servira de modèle pour le quartier (voir au pavillon de l'Arsenal l'exposition NOUVEAUX PARIS).
Améliorer de façon conséquente l'écobilan du projet.
- Imaginer l'évolution du square à long terme.

6. MAINTENIR UN LIEU POUR LA FETE DE LA GOUTTE D'OR

- Obtenir un engagement pérenne de la Mairie concernant l'organisation de la fête de la Goutte d'Or à l'intérieur du Square. (*réponse favorable du maire*). Mais la proposition de la DPJEV (avec cependant les réserves de l'adjoint au maire de Paris, Yves Contassot) ne nous paraît pas satisfaisante. Voir l'article à la fin de LA LETTRE.
- Prévoir un lieu d'implantation crédible pour la scène avec un accès pour le matériel.

7. LES PLANTATIONS

- Conserver tous les arbres de haute tige existants (voir le relevé sur le plan de PGO)
(*L'esquisse de la DPJEV ne s'appuie pas de façon rigoureuse sur le plan existant (contrairement à PGO). Ainsi les arbres existants ne sont pas relevés, le dessin et le projet ne tiennent pas bien compte de la complexité des différences de niveaux.*)
- Proposer une thématique/ambiances végétales.
PGO souhaite conserver la transparence des vues horizontales et que globalement la partition paysagère tienne compte en priorité de l'occupation nocturne du square.

8. PROPOSER DIFFERENTS VERTS POUR UNIFIER CET "ESPACE VERT" :

- Le square présente une grande hétérogénéité, d'architectures, de mobiliers, de styles et surtout de couleurs. Il faut l'unifier avec différentes teintes vertes (peintures sur les bâtiments, lasure sur les murets, gazon synthétique, filets de protection des terrains de jeux, etc.) cela permettrait de révéler un vrai square parisien de façon spectaculaire et économique (voir plan). PGO illustrera prochainement avec des images, ces points de détails pourtant « essentiels ».
- Réhabiliter les mobiliers existants.

9. MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE EXISTANT DANS LE SQUARE

- Ces candélabres, depuis la difficile et longue sécurisation de leur alimentation sont fiables et éclairent bien le square.

10. RECALIBRER LES CHAUSSÉES ENVIRONNANTES :

- Elargir le trottoir sud (large d'un 1m20) de la rue Polonceau (*accord du maire*)
- Planter des ralentisseurs efficaces aux accès des squares.

LE SQUARE SAINT BERNARD

Les études par la voirie concernant les importantes et belles améliorations à réaliser aux abords de l'église, avancent avec beaucoup moins de difficultés. Elles respectent et enrichissent les prescriptions du Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics de 1996 dont le principe général est de : « Redonner au quartier son caractère de village parisien où le piéton et la verdure retrouveraient leur place ».

1. AUGMENTER SENSIBLEMENT LA MASSE VÉGÉTALE ET RENFORCER LE CARACTERE RÉSIDENTIEL DU SECTEUR EN UTILISANT LA POSSIBILITÉ DE RECALIBRAGE DES CHAUSSÉES :

- Elargir les trottoirs et planter des arbres devant les immeubles autour de l'église selon le schéma directeur de 1996. (*réponse favorable du maire*)
- Maintenir ainsi une certaine symétrie autour de l'église avec les plantations d'arbres sur la totalité de son pourtour. (*réponse favorable du maire*)
- Etudier une variante possible avec une voie à sens unique autour de l'église. (*Réponse favorable du maire pour regarder la faisabilité*)

2. DÉGAGER UN PARVIS PIETONNIER, MINERAL ET SANS CLOTURE DEVANT L'ÉGLISE :

- Transformer la section de rue Affre devant l'église en un parvis minéral, piétonnier et non clos (voir le plan). Cette solution a l'avantage de conserver le caractère monumental de l'édifice néo-gothique, dont la perspective et l'accès serait altéré par l'annexion de la rue Affre au Square Saint-Bernard comme proposée dans le projet. (*réponse favorable du maire*)
- Végétaliser éventuellement et ponctuellement le parvis. Supprimer totalement le stationnement devant et autour de l'église soit en limitant la largeur de la chaussée, soit en interdisant la circulation automobile sur une partie de la rue St Bruno). (*Réponse favorable du maire avec étude de la faisabilité pour le secteur piéton*)

3. CONSERVER LE SQUARE SAINT BERNARD EN L'ÉTAT

RUE DE LA MODE

« La rue de la mode », c'est le nom que porte depuis l'an 2 000 le bas de la rue des Gardes.

A la fin des années 90, en liaison avec la Fédération de Prêt-à-Porter une expérience a été tentée dans cette portion de rue qui venait d'être rénovée : Accueillir dans dix locaux de superficie variable (de 28 à 130 M2) de jeunes créateurs travaillant dans la mode (vêtements, accessoires, bijoux etc...). Des baux à des tarifs intéressants leur étaient proposés pour les attirer dans le quartier.

Ces baux vont arriver à échéance et on peut esquisser un premier bilan de cette expérience.

Actuellement travaillent dans ces ateliers dix créateurs qui emploient six salariés et quelques stagiaires.

Depuis le début six créateurs ont quitté la rue des Gardes. Si pour deux d'entre eux, l'expérience s'est soldée par un dépôt de bilan, pour les quatre autres, leurs débuts à la Goutte d'Or leur ont permis de « se faire les ailes » et de voler à présent de façon autonome dans d'autres quartiers. C'est cette fonction de « tremplin » pour de jeunes créateurs que l'on assigne désormais à ces boutiques.

L'extension de cette expérience aux nouveaux locaux livrés rue de la Goutte d'Or n'est plus à l'ordre du jour.

Il est sans doute trop tôt pour dire si l'implantation de ces boutiques tout à fait « exotiques » à la Goutte d'Or a suscité des vocations parmi les jeunes du quartier. A suivre donc !

(Article écrit à partir des informations communiquées par la SEMAVIP à la CLC du 7 avril)

LES TROTTOIRS SONT FAITS POUR LES PIETONS

Depuis de longs mois l'association P.G.O, comme d'autres associations, la LDH par exemple, dénoncent auprès de la mairie la présence sur le trottoir du boulevard de la chapelle d'un stand sauvage de vente de livres et autres qui gêne considérablement la circulation des piétons et rend impossible le passage d'une poussette.

Nous avons récemment reçu une réponse de M. le maire à nos courriers : il nous dit avoir engagé les démarches pour faire cesser cette situation abusive. A SUIVRE

LOGEMENT

Depuis de nombreuses années P.G.O. tient tous les jeudis soir une permanence logement à la Salle saint Bruno. Nous aidons ainsi à la constitution des dossiers, à faire certaines démarches, à construire des liens.... Des situations d'urgence, particulièrement dramatiques, sont activement signalées.

La tenue de cette permanence est cependant lourde même si nous en connaissons l'importance. Il nous faudrait cependant, à l'évidence, une ou deux personnes de plus pour pouvoir l'assurer dans de bonnes conditions.

Faute de trouver cette aide, nous serons peut-être, à notre grand regret, contraint de cesser ces permanences dès septembre prochain.

Alors, pourquoi ne donneriez-vous pas un peu de votre temps et de vos compétences pour nous permettre de continuer ? Renseignez-vous auprès de l'association...

Le combat pour le droit au logement c'est aussi cela ! C'est un combat qui nous concerne tous !

EMPLACEMENT DE LA FETE

Avec le réaménagement du square, la place habituellement occupée par la scène lors de la fête, disparaît.

Nous pourrions l'installer dans le square lui-même mais les différences de niveaux, le gazon, la présence d'arbres, d'arbustes et de barrières ne rendent pas les choses faciles sans compter une mauvaise orientation ainsi les spectateurs en contrebas verront la scène en contre jour au coucher du soleil. Il faudrait aussi faire un accès particulier pour amener la scène et construire un emplacement susceptible de la supporter, ce qui serait, pour le restant de l'année, au détriment du gazon et des arbres existants.

Qu'en serait-il alors de la demande des habitants d'avoir un maximum de verdure ? La pelouse et la végétation supporteront-elles une semaine de fête ?

De meilleures solutions pourraient être trouvées tout en conservant la même superficie que celle d'aujourd'hui le long de la rue Polonceau.

Le terrain de tennis a été proposé : il ne pourrait supporter le poids de la scène et des spectateurs.

Nous regardons à proximité de la Salle Saint Bruno, plusieurs emplacements de qualité pourraient bénéficier de l'embellissement général prévu et surtout de la création d'une place devant l'église.

- au croisement des rues Saint Luc – rue Saint Bruno
- au croisement des rues Saint Bruno – rue Affre
- au croisement des rues Saint Bruno – rue Pierre l'Ermitte .

Les images et les plans peuvent être consulter sur papier à la salle St Bruno et, sur le site **lagoutted'Or.net** : <http://www.lagouttedor.net/>

La réflexion est en cours... Vos avis sont les bienvenus ...

✂ **A retourner à P.G.O. 47 rue Polonceau 75 018 Paris** paris-gouttedor@club-internet.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

E-Mail : Tél.

Adhère à l'Association Paris Goutte d'Or.

Date et Signature : 2005

Je suis particulièrement intéressé(e) par les questions de



Je verse une cotisation annuelle de **20 Euros** à l'ordre de **PGO** qui me fera parvenir un reçu fiscal.